



## Procès-verbal de la réunion du jeudi 13 juin 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 13 juin, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle Henri Auvray de Croisy-sur-Andelle, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 31 mai 2024.

Nombre de membres en exercice : 80      présents : 55    Pouvoirs : 12    Votants : 67.

### Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Dieutre S. Petit S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. Dupuis P. Morda C. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Legay P. Cumont C. Devaux L. Biville F. Gaillon J.M. Carpentier S. Soulez L. Duval I. Beauvils A. Dochy A. Ancelin C. Lemoine K. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Hermand T. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, F. Bourguignon, P. Frère.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. Beuvin excusé, pouvoir à S. Aché
- T. Martin excusé, pouvoir à J. Decoudre
- F. Asselin excusée, pouvoir à C. Lesueur
- P. Dury excusé, pouvoir à P. Dupuis
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P. Henry
- V. Baguet excusée, pouvoir à F. Larchevêque
- N. Barthélémy excusée, pouvoir à F. Legendre
- J. Buquet excusé, pouvoir à J.M. Buquet
- P. Mariette excusé, pouvoir à B. Nottias
- C. Ducrocq excusé, pouvoir à D. Rouzé
- D. But excusé, pouvoir à J.C. Delwarde.
- S. Goulay excusée, pouvoir à S. Dieutre.

Secrétaire de séance : A. Delenin.

M. Picard remercie la commune de Croisy-sur-Andelle pour son accueil.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération pour fixer la participation des travaux du C.I.S de Gournay-en-Bray et autorisation de signer la convention tripartite**

Une délibération a déjà été prise en 2022, pour les travaux de réfection du centre d'incendie et de secours situé à Gournay-en-Bray. A l'époque la demande était au stade d'avant-projet et le plan financier n'était pas arrêté. Depuis, le S.D.I.S a adressé à la Com-Com le plan de financement définitif. Le montant total s'élève à 3 500 000€ comprenant les études, la M.O, les travaux. Comme convenu, la participation financière de la CC4R s'élève à 15% du montant de 2 916 667€ H.T, soit une participation financière de 437 500€. C'est un montant plafond.

En ce qui concerne la convention, elle reprend les modalités de versement du financement. Elle est signée entre le

S.D.I.S 76, qui contribue à hauteur de 1 905 027€, la ville de Gournay-en-Bray qui cède le bâtiment à l'euro symbolique et la Com-Com.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Décision modificative n°1/2024.**

Suite à la décision prise ci-dessus, une décision modificative doit être enregistrée pour abonder le compte pour ces travaux. Elle s'équilibre en dépense et en recette, et n'a pas d'incidence sur le budget. Une prévision budgétaire a déjà été inscrite au BP 2024 pour 350 000€. Il convient également de modifier l'imputation comptable.

Elle s'établira comme suit :

+ 437 500€ au compte 204 15332/150/020

- 350 000€ du compte 204 1412/150/020 et - 87 500€ du compte 20415332/150/020.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Délibération définissant l'intérêt communautaire**

La Préfecture a demandé, lors de la modification des statuts de la CC4R, de retirer le descriptif de l'intérêt communautaire de la rédaction des statuts et de le faire apparaître dans une délibération séparée. Un projet de délibération a donc été rédigé et adressé à la Préfecture qui en a validé le contenu ci-dessous :

- *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales :*

Toutes actions visant au maintien ou soutien à des commerces ou services de proximité selon les critères suivants :

- le champ d'intervention est limité aux communes rurales qui ont un tissu commercial fragile ou inexistant,
- le commerce ou le service devra répondre à des besoins de 1ère nécessité qui ne sont pas satisfaits ou ne le seraient plus à l'échelle de la communauté de communes,
- l'investissement servira à favoriser une initiative privée défaillante et ce, sans induire de distorsion majeure de concurrence,
- le projet doit être apprécié dans des conditions viables pour le futur exploitant et doit être apprécié dans un contexte d'évolution des besoins de la population.

- *Politique du logement et du cadre de vie :*

Opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées :

- Elaboration, suivi, évaluation et mise en œuvre de Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) à l'échelle de la Communauté de communes.
- Accompagnement des politiques contractuelles de réhabilitation des logements notamment les opérations de type Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou Opération de revitalisation du territoire (ORT)
- Soutien aux organismes et associations apportant une aide aux résidents du territoire communautaire pour l'amélioration de l'habitat notamment par la mise à disposition de locaux pour les permanences d'information.
- Mise en place d'actions permettant le maintien à domicile des personnes âgées. Sont considérés d'intérêt communautaire :
- le service de distribution de repas à domicile ou le soutien aux associations/organismes assurant ce service
- les formations aux nouvelles technologies des populations rurales.

- *Actions sociales d'intérêt communautaire :*

Sont d'intérêt communautaire les mesures en faveur des personnes défavorisées :

- les actions visant à faciliter les déplacements des populations isolées ou défavorisées,

- action en faveur des personnes âgées et handicapées (téléalarmes),
- soutien aux associations caritatives à hauteur des bénéficiaires résidants sur le territoire communautaire (subventions).
- mise en place de permanences d'accueil et d'orientation en faveur des demandeurs d'emploi,
- soutien et promotion des actions publiques, privées ou associatives en faveur des personnes en recherche d'emploi
- Accompagnement d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la Communauté de communes, notamment par le soutien aux actions de la Mission locale
- soutien et participation aux manifestations et forums d'orientation pour le public scolaire et pour les actions visant à faciliter l'emploi et le recrutement
- le soutien aux services publics en favorisant les diverses permanences : Mission locale, ANPE, CRAM, conciliateur de Justice.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### **Renouvellement du contrat de reprise de la filière verre**

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer un renouvellement de contrat avec la société Tourres et Cie, pour une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le rachat du verre issu des points d'apports volontaires disposés sur le territoire du SIEOM. La Reprise est effectuée au prix de la matière, suivant le coût en vigueur au moment de la reprise.

M. Picard indique que si dans les communes, il existe des P.A.V vieillissants, de bien vouloir le faire savoir auprès du secrétariat de la Com-Com.

M. Nottias ajoute que le remplacement se fera en plusieurs étapes, il indique également, que si dans les communes, il existe des emplacements de container qui ne sont pas adaptés, ou difficile d'accès, il convient de contacter le SIEOM, et les P.A.V pourront être déplacés par l'entreprise.

M. Cosquer demande quel est le délai de vidage des P.A.V, car ils débordent souvent.

M. Nottias lui répond qu'ils sont vidés une fois par mois.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### **Modification du règlement intérieur de la structure Amstramgram**

Une délibération doit être prise pour modifier le règlement de la crèche Amstramgram. La modification porte sur le remaniement de l'équipe, suppression du poste de Mme Maillard, dont le contrat est terminé, retour au fonctionnement initial.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### **Revalorisation des rémunérations du personnel de la crèche Amstramgram.**

Le secteur de l'accueil collectif de la petite enfance est marqué depuis quelques années par un déficit d'attractivité des métiers et donc des difficultés de recrutement. Cela conduit à des phénomènes de fermetures de places et des tensions sur le fonctionnement dans les crèches collectives. À terme, ce sont le niveau de l'offre pour les familles et la qualité de l'accueil des enfants qui s'en trouvent fragilisés.

La Convention d'objectifs et de gestion pour la période 2023-2027, signée avec la CAF, s'engage à soutenir l'attractivité de la filière par la prise en charge d'une partie des coûts résultant des efforts de revalorisations salariales au sein des crèches financées par la prestation de service unique (P.s.u) des gestionnaires publics et privés. Les CAF verseront un bonus « attractivité » forfaitaire calculé par place sur la base d'un montant déterminé pour représenter 66% du coût pour l'employeur de revalorisation qui devra correspondre, pour les

professionnels, à des augmentations de 100 € nets mensuels minimum pour le secteur public et 150 € nets mensuels pour le secteur privé.

Pour être éligible, il faut avoir adopté par délibération la mise en œuvre d'une augmentation pérenne de 100 € nets minimum de l'ensemble des professionnels, titulaires et contractuels, intervenant auprès d'enfants. La mesure vise les agents en poste au moment de sa mise en œuvre, comme les agents recrutés postérieurement à sa mise en œuvre.

Pour la Com-com, les agents concernés sont ceux de la crèche Amstramgram, (4 agents) qui pourront obtenir une revalorisation de 100€ nets/mois, représentant une dépense annuelle au budget de 6 690€.

De son côté, la CAF reversera un bonus « attractivité » sur les 14 places de crèche, à la CC4R, représentant un montant total annuel de 6 650€

Il est donc proposé de délibérer pour mettre en place cette revalorisation mensuelle, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, de 100 euros nets/mois, aux 4 agents qui exercent leur fonction au sein de la crèche Amstramgram. L'abondement de cette revalorisation s'appliquera sur l'IFSE intégrée au RIFSEEP.

M. Legay demande si l'aide de la CAF va perdurer.

M. Picard confirme que le bonus sera versé de manière pérenne et renouvelable chaque année.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Etude des demandes de subventions 2024.**

De nouvelles demandes de subvention ont été adressées à la CC4R. Les membres du bureau lors de la dernière réunion, ont examiné ces demandes et proposent les attributions suivantes :

- Les motards du Pays de Bray pour la 6<sup>ème</sup> édition du Bray Run du 25 août 2024 : 1 000€.
- L'association des courses hippiques de Mauquenchy/Pays de Bray, pour l'investissement de matériel (pulvérisateur phytosanitaire et générateur 380 V) : 10 000€
- Festival des à-côtés : organisation d'un festival en partenariat avec l'association les Ecrans : 500€.
- L'association Le Rebours pour l'acquisition de matériel modulable et transportable : 7 333€
- La Fabrique de Sigy pour l'acquisition de matériel pour la scène : 3 667€.

Mme Morda demande si ce sont les dernières demandes présentées, car elle a été saisie d'une demande de subvention d'un club sportif de gymnastique qui rayonne sur tout le territoire communautaire. Ce club se produit en championnat départemental et il mériterait d'avoir un coup de pouce.

M. Picard indique que de nombreuses demandes ont été adressées à la CC4R et que la Com-Com n'a pas donné suite à tous les dossiers. Des arbitrages ont été faits au sein du bureau. M. Picard ajoute qu'il rencontre ce club régulièrement et qu'il pourra être subventionné sur un événement en particulier, mais pas pour le fonctionnement habituel.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### **Informations diverses**

#### **Prochain conseil communautaire :**

Le prochain conseil se déroulera le jeudi 11 juillet à 18h30 à la salle des fêtes de Ferrières-en-Bray.

#### **Rappel réunion Eau/Assainissement :**

A destination **des présidents de syndicats et des maires ayant une régie communale**, la réunion se déroulera le mardi 9 juillet à 18h, salle Bernard Laurent à l'atelier à Gournay en Bray.

### **Distribution du magazine de la Com-Com :**

Suite au mail adressé le 6 juin dernier aux mairies, quelques communes n'ont pas encore répondu pour transmettre leurs horaires d'ouverture/présence afin de réceptionner les cartons de magazines à distribuer aux administrés. Merci aux communes qui n'ont pas encore répondu de bien vouloir le faire rapidement par mail, au secrétariat.

### **Commande de défibrillateur :**

La société qui a été retenue l'an dernier (Défibril') pour commander des défibrillateurs, a reçu une demande de devis d'une commune et souhaite savoir si d'autres communes ont des besoins, afin de réduire le coût individuel. M. Picard demande aux communes qui souhaitent investir dans ce domaine de contacter la CC4R.

### **Point sur les fonds de concours :**

M. Picard laisse la parole à J.C Delwarde qui indique qu'une 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu pour les fonds de concours en mai dernier, 25 communes étaient présentes. Le comité de pilotage a été constitué et se réunira le 20 juin pour valider le règlement d'attribution de fonds de concours. Les travaux retenus concerneront la voirie et le bâtiment à destination des communes de moins de 1 000 habitants. Ce sujet sera présenté au prochain conseil communautaire.

M. Picard remercie :

- J. Claude Delwarde qui mène ce groupe de travail
- Les communes présentes le 23 mai dernier,
- Les élus qui se sont portés volontaires pour siéger au comité de pilotage.

### **Présentation de l'intelligence artificielle :**

M. Picard laisse la parole à J.M Gaillon qui présente les principes de l'intelligence artificielle, qui peut aider les communes dans leur travail administratif (délibération, par exemple).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

